

suppose que l'on cultive leur environnement pendant qu'ils sont jeunes et qu'on les entoure d'un ensemble de valeurs qui ouvrent leur esprit et leur coeur aux besoins de leurs frères de par le monde.

Dans cette perspective d'ouverture aux besoins des autres, je suis heureux d'informer les distingués membres de la Commission que l'un des grands projets prévus dans le cadre de l'AIE au Canada est sur le point d'être mis en branle. Le 22 octobre, à 19 heures, une émission spéciale du réseau CBC/Radio-Canada montrera aux jeunes Canadiens comment la survie de l'homme sur une planète de plus en plus petite est tributaire d'un nouvel esprit de coopération et de collaboration. Placé sous le signe de l'interrogation "Pourquoi m'en faire?", ce projet, parrainé par la Croix-Rouge canadienne et par le Comité canadien de l'UNICEF, prévoit en outre la distribution de troussees audiovisuelles à quelque 285,000 enseignants et 6 millions d'étudiants. Deux jours plus tard, dans le cadre de la Journée mondiale des Nations unies, toutes les écoles canadiennes se pencheront sur les questions de l'entente internationale et du développement. Plus vaste projet éducatif jamais subventionné par l'Agence canadienne de développement international, cette initiative vise à sensibiliser les enfants canadiens aux cultures et conditions de vie des autres enfants sur cette planète.

Certes, l'Année internationale de l'enfant ne se traduira par aucun avantage marqué à moins qu'elle focalise notre attention sur les 350 millions d'enfants dans les pays en développement qui n'ont même pas accès aux services essentiels dans les secteurs de la santé, de la nutrition et de l'éducation. Ces enfants - et leurs enfants - ne peuvent aspirer aux droits que nous revendiquons en leur nom à moins d'une éradication des conditions de pauvreté absolue. Il est inutile d'éprouver de la compassion pour un enfant qui souffre à moins que ce geste ne s'accompagne de la ferme volonté d'établir les conditions de justice économique et sociale à l'intérieur desquelles ils pourront grandir.

Assurer à un enfant qu'il ne souffrira plus de la faim implique qu'il faut assurer à l'un des parents au moins un emploi ainsi qu'un salaire raisonnable. Promettre à un enfant de l'air et de l'eau purs suppose une mesure de coopération internationale qu'il reste à atteindre. Le droit de l'enfant à l'affection et à la sécurité est tourné en dérision par ceux qui cherchent à perpétuer la violence, à ceux qui l'enchaînent dès son jeune âge à la machine, à ceux qui consacrent de fortes sommes à un développement élitiste alors que les besoins humains sont si grands. Nous reconnaissons que nous ne pouvons supprimer du jour au lendemain tous les maux dont sont affligés les enfants, mais nous pouvons à tout le moins clore cette Année internationale de l'enfant en nous engageant à répondre aux besoins physiques, spirituels, émotionnels et culturels des enfants dans toutes les régions du monde.